

## Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Pas d'obligation pour le maire de rechercher s'il est possible d'autoriser le projet en l'assortissant de prescriptions spéciales  
**Vente.** Vente par une commune de terrains de son domaine privé après appel public aux acquéreurs : procédure à suivre
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Droit funéraire.** Régime juridique strict des concessions funéraires : nécessité de l'information des familles
- 8 FISCAL**  
**Procédure fiscale.** Mesures de simplification en matière de remises, transactions et rescrits fiscaux  
**Mutation à titre gratuit.** Application anticipée de la loi de finances pour 2025 en matière de transmissions agricoles et de provision pour vaches laitières
- 10 PROFESSION**  
**Notaires.** Droit du notaire retrayant à ses droits patrimoniaux tant qu'il demeure titulaire de ses parts

## À LA Une

### Conditions de validité de la substitution du bénéficiaire d'une assurance-vie : revirement de la jurisprudence

La dernière jurisprudence de la Cour de cassation affirmait que, hors le cas d'une substitution de bénéficiaire par voie testamentaire, la validité d'une telle modification est conditionnée, d'une part, à l'expression d'une volonté certaine et non équivoque du contractant, d'autre part, à la connaissance de cette modification par l'assureur avant le décès de l'assuré. Par un arrêt publié du 3 avril 2025, elle décide désormais que la connaissance de cette volonté par l'assureur ne doit pas conditionner la validité de cette substitution. > **LIRE P. 1**